

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

PRÉFECTURE

Marseille, le

1 1 JUIN 2019

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ, DE LA LÉGALITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DES INSTALLATIONS ET TRAVAUX RÉGLEMENTÉS POUR LA PROTECTION DES MILIEUX N°360-2018 A

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté du préfet des Bouches-du-Rhône du 7 juin 2019, il sera procédé sur le territoire des communes de Gémenos, d'Aubagne et de Roquefort-la-Bédoule, à une enquête publique au sujet de la demande formulée par la société DESAMIANTAGE FRANCE DEMOLITION (DFD), dont le siège social se trouve au Quartier du Douard - ZI Plaine de Jouques – RD8N - 13420 GEMENOS - en vue d'être autorisée à exploiter à la même adresse une installation de transit de déchets dangereux, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le projet consiste à développer une nouvelle activité de transit de déchets dangereux.

Les différentes activités actuellement exercées au sein de la société DESAMIANTAGE FRANCE DEMOLITION (DFD) correspondent :

- aux activités administratives,
- à l'entretien de matériel et équipements de chantier (outils électroportatifs, outils manuels, aspirateurs, extracteurs ...),
- au chargement et déchargement de matériel pour approvisionnement de chantier.

L'objectif est de pouvoir collecter de petites quantités de déchets dangereux sur les chantier et de les transférer, de manière groupée, vers le centre de traitement, afin d'optimiser les coûts et de rationnaliser leur transfert.

Pour cette installation de transit de regroupement de déchets dangereux, la capacité de stockage maximale demandée est de 40 tonnes selon la rubrique 2718-1 de la nomenclature des ICPE.

Le dossier d'enquête complet sur support papier comprenant notamment son résumé non technique, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire enquêteur, resteront déposés en mairies de Gémenos, d'Aubagne et de Roquefort-la Bédoule, pendant 34 jours consécutifs **du jeudi 4 juillet 2019 au mardi 6 août inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le dossier d'enquête complet ainsi que les registres seront disponibles en :

• Mairie de Gémenos (siège de l'enquête) :

Adresse: Hôtel de Ville – Place du Général de Gaulle – 13420 GEMENOS aux jours et heures d'ouverture des bureaux (jours et heures de permanence du commissaire-enquêteur mentionnés ci-après).

• Mairie d'Aubagne:

Adresse: Hôtel de Ville – Services Techniques Municipaux / Service Urbanisme – 180 Traverse de la Vallée – La Tourtelle – 13400 AUBAGNE aux jours et heures d'ouverture des bureaux (jours et heures de permanence du commissaire-enquêteur mentionnés ci-après).

• Mairie de Roquefort-la-Bédoule:

Adresse: Hôtel de Ville – Place de la Libération – 13830 ROQUEFORT-LA-BEDOULE aux jours et heures d'ouverture des bureaux (jours et heures de permanence du commissaire-enquêteur mentionnés ci-après).

Le dossier d'enquête publique sera par ailleurs consultable pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône :

http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Installations-Classees-pour-la-Protection-de-l-Environnement-ICPE/Installations-Classees-soumises-a-autorisation-et-a-enregistrement-et-carrieres/Gemenos

Le dossier complet pourra également être consulté pendant la même période sur un poste informatique mis à la disposition du public à la préfecture des Bouches-du-Rhône, direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement, Bureau des Installations et Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux, place Félix Baret, 13006 Marseille (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h15 – bureau 420 – après contact préalable tél. 04.84.35.42.74).

Le dossier d'enquête publique complet est communicable à toute personne sur sa demande à ses frais, dès publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique ou pendant celle-ci, auprès de la Préfecture des Bouches-du-Rhône Place Félix Baret CS 80001 13282 MARSEILLE Cedex 06 à la Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement (DCLE), Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux (BITRPM).

Les observations et propositions du public et toute correspondance relative à l'enquête pourront être adressées au commissaire enquêteur par courrier à l'adresse de la mairie de Gémenos, siège de l'enquête, ou par voie électronique à l'adresse suivante : <u>pref-ep-desamiantagefrancedemolition@bouches-du-rhone.gouv.fr</u> (capacité maximum de 5MO).

Les observations et propositions du public orales et écrites transmises auprès du commissaire enquêteur lors des permanences ci-dessus seront consultables à la mairie de Gémenos, siège de l'enquête aux heures d'ouverture au public.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique, et celles visées par l'article R.123-13-II du code de l'environnement, seront consultables sur le site internet de la préfecture (http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) où elles seront publiées dans les meilleurs délais l

Monsieur Maurice AUDIBERT, commissaire enquêteur, recevra personnellement les observations des intéressés et se tiendra à la disposition du public aux jours et heures suivants :

¹ Les données personnelles contenues dans les observations et propositions du public, quelles que soient leurs formes, et recueillis au cours de l'enquête environnementale seront dès lors consultables en ligne.

Mairie de Gémenos :

Adresse: Hôtel de Ville – Place du Général de Gaulle – 13420 GEMENOS

- le jeudi 4 juillet 2019 de 9h à 12h
- le jeudi 11 juillet 2019 de 14h à 17h
- le mardi 16 juillet 2019 de 14h à 17h
- le lundi 22 juillet 2019 de 9h à 12h
- le mardi 6 août 2019 de 14h à 17h

Mairie d'Aubagne:

Adresse: Hôtel de Ville – Services Techniques Municipaux / Service Urbanisme – 180 Traverse de la Vallée – La Tourtelle – 13400 AUBAGNE

- le jeudi 4 juillet 2019 de 14h à 17h
- le jeudi 11 juillet 2019 de 9h à 12h
- le mardi 16 juillet 2019 de 9h à 12h
- le lundi 22 juillet 2019 de 14h à 17h
- le mardi 6 août 2019 de 9h à 12h

Mairie de Roquefort-la-Bédoule:

Adresse: Hôtel de Ville - Place de la Libération - 13830 ROQUEFORT-LA-BEDOULE

- le vendredi 5 juillet 2019 de 9h à 12h
- le vendredi 12 juillet 2019 de 14h à 17h
- le mercredi 17 juillet 2019 de 9h à 12h
- le mardi 23 juillet 2019 de 14h à 17h
- le lundi 5 août 2019 de 9h à 12h

Le commissaire enquêteur pourra, s'il l'estime nécessaire, faire application des dispositions prévues aux articles R.123-6 2ème alinéa et des articles R.123-14 à R.123-17 du Code de l'Environnement.

Par ailleurs, l'ensemble des observations du public seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête dans les conditions prévues par le Code des relations entre le public et l'administration.

A l'issue de l'enquête, copie du rapport et des conclusions sera transmise aux mairies où s'est déroulée l'enquête pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions motivées ainsi que les observations et propositions recueillies pourront également être consultés à la préfecture des Bouches-du-Rhône et sur son site internet http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr pendant un an.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation environnementale ou de refus est le Préfet des Bouches-du-Rhône, après avis éventuel du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST).

Cette décision sera prise sous la forme d'arrêté préfectoral, de refus ou d'autorisation, assorti des prescriptions en tant que décision individuelle, qui sera mis en ligne sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, et notifié au demandeur.

Cet arrêté sera mis en ligne sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône <u>http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr.</u>

Les personnes responsables du projet sont :

- M. George CAPITAN ; Qualité : Co-gérant Responsable Etudes ; Tél : 04.96.18.76.81 ; mail : gc@dfdbtp.fr

- M. Stany KELTZ; Qualité: Co-gérant Responsable Matériel; Tél: 04.96.18.76.81; mail: sk@dfdbtp.fr

Bour le Préfet Secrétaire Général Adjoint

Nicolas DUFAUD